



Assemblée générale

Soixante-huitième session

20^e séance plénière

Samedi 28 septembre 2013, à 18 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

En l'absence du Président, M. Beck (Iles Salomon), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 18 h 10.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis, S. A. le Cheik Abdullah Bin Zayed Al Nahyan.

Le Cheik Abdullah Bin Zayed Al Nahyan (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, j'aimerais me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour adresser mes félicitations au Président de l'Assemblée générale à l'occasion de son élection à la présidence de la soixante-huitième session. Je suis certain que son expérience des affaires internationales contribuera au succès de la présente session. Je tiens également à saisir l'occasion qui m'est offerte pour féliciter son prédécesseur, M. Vuk Jeremić, pour la clairvoyance avec laquelle il a dirigé la dernière session, et à remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon et son équipe pour leurs efforts inlassables en faveur de la paix, de la sécurité et du développement au niveau mondial.

Les Émirats arabes unis continuent de croire fermement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, qui appellent à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales, à la promotion de la coexistence pacifique entre les nations et les peuples grâce au règlement pacifique des différends internationaux, au respect des dispositions du droit international et à la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Ils nous appellent également à favoriser l'instauration d'un climat propice à des relations internationales fondées sur la tolérance, la non-violence et la reconnaissance de l'autre. Mon pays adopte cette démarche dans ses relations régionales et internationales.

Toutefois, nous ne pouvons qu'exprimer notre profonde préoccupation face aux événements qui se sont produits dans la région arabe, laquelle a été le théâtre d'affrontements interconfessionnels, d'une escalade des attaques terroristes et d'incitations croissantes à la violence, ce qui a généré de graves divisions au sein de la région et entre les populations, avec de lourdes conséquences pour la stabilité et le développement. Dans le golfe Arabe, nous voyons la façon dont l'extrémisme et le terrorisme dans le Royaume de Bahreïn fragilisent la sécurité et la stabilité et détruisent un passé de tolérance où le sectarisme n'a jamais joué le moindre rôle. La situation a empiré du fait de la politisation et de l'exploitation de la religion de l'islam par ceux qui

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-48912(F)



Document adapté

Merci de recycler



cherchent à l'utiliser pour exclure d'autres secteurs de la société qui, jusqu'à présent, vivaient dans une coexistence constructive, harmonieuse et pacifique.

Tout cela suscite de vives inquiétudes quant au sort de l'État-nation et de ce que cela implique en termes de fragilisation des piliers de l'État, de gaspillage de ses ressources et d'affaiblissement de son économie. Comme les membres le savent, cette situation complexe fait courir à la jeunesse de la région le risque de tomber entre les griffes de l'extrémisme et de la violence, en particulier dans un contexte de désespoir grandissant et de manque de perspective.

C'est pourquoi les Émirats arabes unis accordent une importance capitale aux efforts qu'ils déploient pour promouvoir une culture de modération et de non-violence, de lutte contre l'extrémisme sous toutes ses formes. À cet égard, je tiens à rappeler l'initiative de lutte contre l'extrémisme lancée par mon pays au travers du Centre international d'excellence pour contrer l'extrémisme violent d'Hedayah. Les Émirats arabes unis ont proposé la création de ce centre lors d'une réunion tenue, ici, aux Nations Unies, et ce centre existe aujourd'hui.

Dans ce contexte, je ne peux que condamner avec la plus grande fermeté toutes les attaques lâches, mais plus particulièrement l'attaque terroriste perpétrée au centre commercial de Nairobi, qui a fait des dizaines de victimes innocentes.

Les Émirats arabes unis regrettent vivement l'incapacité de la communauté internationale à mettre un terme immédiat à la tragédie infligée à notre peuple frère de Syrie, cible d'attaques militaires constantes et aveugles et de bombardements systématiques de la part des forces syriennes à Damas. Jusqu'à présent, plus de 100 000 personnes ont été tuées et des millions de personnes ont été blessées ou déplacées. Il s'agit là d'une violation extrêmement dangereuse du droit international et du droit humanitaire international.

Nous sommes vivement préoccupés par les conséquences de plus en plus graves du conflit pour la Syrie et l'ensemble de la région. Nous condamnons catégoriquement et réprouvons tous les crimes contre l'humanité commis par le régime syrien, notamment l'attaque chimique contre la Ghouta, à Damas, au cours de laquelle des milliers de civils, dont des enfants, ont trouvé la mort. Aussi nous lançons un appel à la communauté internationale afin qu'elle prenne les mesures qui s'imposent pour punir le régime syrien

d'avoir perpétré un massacre de civils. L'Assemblée doit être bien consciente de la déception que la majorité des pays de la région et nous-mêmes éprouvons devant le dysfonctionnement des mécanismes des Nations Unies qui auraient pu empêcher les actes agressifs commis contre son propre peuple par le régime syrien. L'incapacité de l'Organisation à agir est la cause directe de l'aggravation de la tragédie humanitaire à laquelle nous assistons aujourd'hui en Syrie. Elle est aussi responsable de la menace qui pèse sur l'État syrien, la société syrienne, le peuple syrien.

Les Émirats arabes unis se sont acquittés de leurs responsabilités en ce qui concerne les opérations de secours en faveur du peuple syrien, et ils continuent d'apporter une aide sous plusieurs formes – construction d'hôpitaux, fourniture de matériels médicaux et de personnel pour les équipes médicales. Ils appellent à des initiatives régionales et internationales concertées, de façon directe ou par le biais d'organisations internationales, pour répondre aux besoins humanitaires des Syriens déplacés à l'intérieur du territoire syrien et par-delà ses frontières et alléger leur souffrance.

Dans ce contexte, ces réunions sont l'occasion pour nous d'évoquer les points qui concernent notre région, sa stabilité et son avenir. Il est hors de question que nous passions sous silence les événements très importants qui ont lieu en Égypte. L'Égypte est un État clef dont la stabilité et la paix civile signifient que la région commence à se relever. C'est pourquoi les Émirats arabes unis suivent avec beaucoup d'intérêt les événements positifs qui se déroulent en Égypte, car nous sommes fermement convaincus que l'Égypte joue un rôle essentiel pour garantir la stabilité, le développement et la prospérité. Il ne fait aucun doute qu'une Égypte stable et calme est vitale pour la paix et la sécurité, non seulement de la région arabe, mais du monde entier.

Le 30 juin dernier, l'Égypte a connu une seconde vague de révolution, au cours de laquelle des dizaines de millions d'Égyptiens ont exprimé leur ferme volonté d'élaborer une feuille de route pour un avenir meilleur pour leur pays. Ils souhaitent jeter les bases d'une voie démocratique ouverte à tous reposant sur la participation de tous les secteurs de la société sans exception, dans le cadre d'une politique caractérisée par la modération, le centrisme, la non-violence et le refus de se servir de la religion pour exclure, classer, fomenter le sectarisme ou la haine. Ainsi, pour les Émirats arabes unis, les mesures souveraines mises en

œuvre par le Gouvernement égyptien pour protéger la sécurité nationale et celles qu'il a prises pour appliquer la feuille de route appuyée par le peuple incitent à l'optimisme et renforcent la crédibilité du Gouvernement égyptien. J'aimerais saisir cette occasion pour exhorter la communauté internationale à soutenir l'Égypte en ce moment crucial et à encourager les efforts sincères déployés par son Gouvernement de transition pour jeter les bases de la stabilité, du développement et du droit constitutionnel civil.

Les Émirats arabes unis sont conscients des souffrances endurées par la région arabe du fait de l'ingérence d'autres pays dans ses affaires intérieures et des menaces qui en découlent pour sa souveraineté nationale en général. C'est pourquoi nous mettons en garde contre le danger d'une ingérence dans les affaires intérieures de l'Égypte et appelons chacun à s'abstenir de freiner la marche du pays vers la stabilité et la démocratie.

Les questions qui se posent à la région arabe sont toutes interdépendantes. Personne ici n'ignore que la paix est une question centrale et fondamentale par rapport à la situation dans cette région. Bien des décennies se sont écoulées, et le peuple palestinien attend toujours la réalisation de son droit à l'auto-détermination et à la création d'un État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des instruments internationaux qui reconnaissent son droit de créer un État, dans les frontières du 4 juin 1967, comme le confirment les résolutions des Nations Unies et conformément à l'Initiative de paix arabe.

À cet égard, je tiens à saisir cette occasion pour saluer la reprise des pourparlers, sous l'égide des États-Unis. Nous souhaitons que ces pourparlers débouchent sur des résultats positifs, sur la création d'un État palestinien. Nous saluons également la position constructive adoptée par l'Union européenne, qui ne reconnaît pas la légitimité des colonies de peuplement israéliennes et qui a décidé de cesser toutes transactions avec ces dernières. Les Émirats arabes unis sont prêts à apporter leur contribution à l'issue fructueuse de cette nouvelle initiative, afin de réaliser la sécurité, la paix et la croissance économique dans cette partie importante du monde.

La sécurité et la stabilité dans la région du golfe constituent une priorité absolue de la politique équilibrée que nous menons, laquelle découle des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et des dispositions du droit international, en particulier

ceux qui appellent à la coexistence pacifique, à des mesures de confiance, à des relations de bon-voisinage, au respect mutuel, à la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et à la recherche de moyens pacifiques dans le règlement des conflits et différends. Sur la base de ces principes, mon Gouvernement exprime une fois encore son désaccord à la suite de l'occupation iranienne continue de ses trois îles – Abou Moussa, Grande-Tumb et Petite-Tumb – et exige que la souveraineté non diminuée des Émirats arabes unis sur ces îles soit pleinement restaurée.

Nous tenons à souligner que toutes les mesures prises par les autorités d'occupation iraniennes sont considérées comme nulles et non avenues et sont contraires au droit international et à toutes les normes régissant les valeurs humaines communes. Aussi nous appelons la communauté internationale à exiger de l'Iran une réponse aux demandes réitérées de mon pays, à la requête sincère en faveur d'un règlement juste des différends, que ce soit par le biais de négociations directes et sérieuses entre nos deux nations, ou par la saisine de la Cour internationale de Justice, conformément aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et aux dispositions du droit international.

Agissant au nom des principes solides sur lesquels reposent nos relations aux niveaux régional et international, nous saluons la démarche adoptée par M. Hassan Rouhani, Président de la République islamique d'Iran. Nous affirmons que notre pays coopérera sincèrement avec lui dans l'intérêt de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité dans la région.

Le programme nucléaire iranien a suscité bien des débats. De nombreux soupçons pèsent sur ce programme. C'est pourquoi nous appelons l'Iran à coopérer de manière constructive avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, à dissiper le scepticisme entourant le caractère pacifique de ses activités nucléaires et à agir en pleine transparence et clarté pour éviter toutes conséquences négatives qui découleraient de l'absence d'une telle coopération. Les Émirats arabes unis estiment toutefois que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est devenue une priorité absolue pour satisfaire aux besoins énergétiques croissants.

Nous sommes fiers d'être une nation pionnière dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, avec toutes les garanties nécessaires en matière de sécurité et de sûreté. Les Émirats arabes unis ont ouvert la voie à l'introduction de l'énergie renouvelable et à la mise au point de technologies d'énergie propre,

contribuant ainsi au bien-être de l'humanité en préservant la planète des effets négatifs du changement climatique.

Les Émirats arabes unis sont fermement convaincus de la nécessité de réaliser le développement humain aux niveaux national et international. Cet objectif ne pourra être atteint que si un certain nombre de conditions sont réunies, notamment le respect des droits de l'homme et de l'égalité de tous, sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine ethnique, la religion, la langue ou sur tout autre motif. Cela exige le respect de la dignité humaine, la renonciation à la violence et l'interdiction de la torture et des traitements dégradants. Les Émirats arabes unis se sont félicités de la réaction positive à son rapport annuel de la part des membres du Conseil des droits de l'homme, qui ont salué les réalisations et les progrès accomplis par le pays.

Réaliser un développement humain général nécessite la création d'un environnement propice à la tolérance et à la modération, à l'abri de toute incitation à la haine. Dans cet esprit, il convient de favoriser et de promouvoir le dialogue entre les différents pays et les différentes religions, sans arrogance ni supériorité de la part d'une culture sur une autre, car chaque culture a quelque chose à donner et quelque chose à recevoir des autres cultures.

L'autonomisation des femmes, la reconnaissance de leur rôle vital au sein des communautés et la protection des femmes contre la discrimination dans différents domaines sont des impératifs pour la communauté internationale. Les Émirats arabes unis s'enorgueillissent d'avoir pris des mesures importantes dans ce domaine, ce qui leur permet d'occuper un rang élevé parmi les pays de la région. Notre pays a également déployé d'importants efforts pour lutter contre le trafic des être humains, en adoptant une législation nationale pour nous opposer fermement à ce crime inhumain.

La réalisation d'un développement durable pour tous les peuples constitue une priorité absolue pour l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres, et cette tâche exigera une coopération dans les domaines scientifique et technique, ainsi que le transfert de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, afin d'améliorer le bien-être commun pour tous les pays et les peuples et du monde.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires

étrangères et Ministre de la justice de la République de Singapour, S. E. M. K. Shanmugam.

M. Shanmugam (Singapour) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter chaleureusement M. John Ashe à l'occasion de son élection à la présidence de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale et à lui souhaiter tout le succès dans l'accomplissement de son mandat.

Au cours de la décennie écoulée, le monde a connu une succession de crises. Le développement s'est ralenti. La confiance dans le système économique mondial s'est érodée. Il existe des signes de redressement, mais la croissance reste anémique et inégale. Le chômage est élevé dans de nombreux pays, notamment chez les jeunes. Cela s'est traduit par une aggravation des problèmes en raison d'une augmentation de la pauvreté, d'un fossé toujours plus marqué entre les revenus, d'une instabilité sociale et d'un déclin de la confiance des populations dans leur gouvernement et leurs institutions. La pauvreté extrême demeure une préoccupation majeure dans différentes parties du monde.

La violence et les conflits constituent une menace aussi importante pour la stabilité mondiale que la pauvreté, et la communauté internationale doit y répondre avec fermeté. À ce propos, Singapour salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, relative à la destruction des armes chimiques en Syrie. Nous condamnons vigoureusement l'emploi d'armes chimiques en toutes circonstances, car il constitue une violation du droit international. Nous restons profondément préoccupés par la situation humanitaire en Syrie, et nous espérons que la conférence de « Genève II » se réunira rapidement, afin de parvenir à une solution politique qui mette fin au conflit et à la violence. Nous tenons également à adresser nos condoléances au Gouvernement et au peuple kényans à la suite des attaques brutales commises à Westgate Mall, qui sont un douloureux rappel de la nécessité de rester vigilants face à la terreur. Tous les pays doivent s'unir contre la violence et la terreur afin de créer un environnement propice à la poursuite de l'objectif du développement durable.

L'écosystème mondial pâtit des effets transnationaux des activités de développement de l'homme. Le progrès humain se fait au détriment de l'environnement et du climat. La déforestation, la désertification et la pollution transfrontière de la mer, de la terre et de l'air dégradent notre qualité de vie et menacent la civilisation humaine.

Nous ne pouvons plus continuer comme si de rien n'était. Il nous faut repenser nos économies et nos sociétés et les doter d'instruments nouveaux, et mettre l'élimination de la pauvreté et la durabilité au cœur de notre programme de développement. Le choix par le Président du thème, « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain », pour la soixante-huitième session de l'Assemblée générale est donc particulièrement judicieux. Le rapport Brundtland de 1987 de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement définissait le développement durable comme le développement répondant aux besoins du présent sans compromettre l'aptitude des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Cette démarche devrait demeurer notre principe directeur alors que nous nous penchons sur le programme de développement pour l'après-2015.

L'Organisation des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer dans l'évolution du programme de développement pour l'après-2015. Seule l'ONU, qui se caractérise par l'universalité de ses Membres et un accès aux données mondiales, dispose des moyens d'élaborer un nouveau programme mondial de développement qui soit sans exclusive, efficace et souple. L'ONU a adopté une approche sans exclusive associant toutes les parties prenantes pour recueillir l'avis des États Membres et tirer profit de l'énergie de la société civile. Plusieurs mécanismes ont été mis en place, dont le Forum politique de haut niveau, le Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs du développement durable, auxquels Singapour participe activement, et le Groupe de travail sur le financement du développement durable. Nous encourageons vivement l'ONU à jouer son rôle moteur en intégrant ces différentes discussions dans un cadre unique et clair. Cela permettrait aux États Membres de concentrer leur attention et de fixer des priorités pour relever ces défis importants.

Singapour est parfaitement consciente de l'importance que revêtent l'élimination de la pauvreté et le développement durable pour l'avenir d'un pays. Lorsque nous avons accédé à l'indépendance en 1965, nous avons dû faire face à de multiples défis. Pour améliorer le sort de notre population, qui ne comptait qu'un petit nombre de travailleurs qualifiés et de diplômés, le Gouvernement a mis l'accent sur l'éducation et le développement des compétences. Pour créer des emplois et réduire la pauvreté, nous avons progressivement fait évoluer la chaîne de valorisation de nos industries vers des secteurs hautement spécialisés et axés sur l'innovation. Compte tenu des contraintes

de Singapour en termes d'espace et de ressources, le développement durable n'était pas qu'un simple slogan, mais un impératif. Avec 700 kilomètres carrés, la superficie de Singapour est à peine supérieure à celle de Manhattan, mais bien inférieure à celle des cinq arrondissements de New York. Pour que notre cité-État reste vivable, nous avons dû veiller à ce que notre politique en matière de logement, d'infrastructure, de transport et d'environnement s'intègre bien dans une perspective à long terme et globale.

Pendant plusieurs décennies, nous sommes parvenus à promouvoir la croissance tout en préservant une bonne qualité de vie. Ainsi, malgré une population très dense et une forte urbanisation, nos efforts pour rendre la ville plus verte ont eu pour résultat que 50 % de la superficie de Singapour est recouverte par de la végétation. Le jardin botanique de Singapour, créé au XIX^e siècle, est le seul jardin botanique urbain au monde à inclure un fragment originel de forêt tropicale primaire. En dépit d'un développement rapide, nous avons su préserver l'essentiel de notre biodiversité. Une de nos réserves naturelles, Bukit Timah, comprend plus d'espèces végétales que tout le continent nord-américain.

Nous avons également mis au point des solutions ingénieuses pour surmonter certaines de nos contraintes en matière de ressources. Prenons l'exemple de l'eau : Singapour importe aujourd'hui à peine plus de 40 % de ses besoins en eau. Pour répondre à nos besoins en eau potable et industriels, nous utilisons plusieurs méthodes, notamment la collecte de l'eau par des réservoirs, le dessalement de l'eau de mer et la technologie de pointe à base de membrane pour transformer les eaux usées en eau hautement purifiée, que nous appelons « NEWater ». Lorsque le Secrétaire général Ban Ki-moon s'est rendu à Singapour en mars 2012, il a été tellement impressionné par notre gestion de l'eau qu'il a porté un toast à la NEWater, plutôt qu'au vin, en disant que la NEWater était « quelque chose de bien plus précieux – un élixir de vie ».

J'aimerais parler à présent du programme de développement pour l'après-2015 et proposer trois domaines prioritaires. Premièrement, nous devons tirer les enseignements des objectifs du Millénaire pour le développement. Tâchons d'éviter tout dogmatisme. Chaque pays étant unique, les pays doivent pouvoir disposer d'une marge de manœuvre dans le choix des objectifs auxquels ils accorderont la priorité et dans la façon dont ils les mettront en œuvre. La nouvelle feuille de route du programme de développement doit être axée

sur l'élimination de la pauvreté et le développement durable et doit viser une série d'objectifs quantifiables et pratiques. Nous devons axer notre approche sur les résultats et ne pas oublier que l'objectif principal du programme de développement pour l'après-2015, c'est l'amélioration des conditions de vie de la population. Aujourd'hui, 1,2 milliard de personnes vivent toujours dans une extrême pauvreté. Ce chiffre est stupéfiant.

Deuxièmement, nous devons améliorer notre gestion de l'espace urbain et les questions étroitement liées de l'eau et de l'assainissement. D'après UN-Habitat, plus de la moitié de la population mondiale vit dans les zones urbaines. D'ici à 2050, sept personnes sur 10 vivront en zones urbaines. De nombreuses villes sont déjà en difficulté. Plus de 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à l'assainissement de base et 800 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable. Deux mille enfants meurent chaque jour de la diarrhée. La crise va empirer avec l'augmentation du nombre de personnes s'installant dans des villes déjà surpeuplées, où l'infrastructure ne pourra se développer suffisamment rapidement pour y faire face. Singapour a présenté un projet de résolution en juillet dernier, qui a été adopté par l'Assemblée générale (résolution 67/291), dont l'objectif est de faire du 19 novembre la Journée mondiale des toilettes. Nous espérons que cela encouragera des pays à examiner attentivement la manière de gérer au mieux le lien existant entre l'urbanisation, l'eau et l'assainissement.

Troisièmement, il importe que les vues et préoccupations des petits États soient prises en compte dans le programme de développement pour l'après-2015. Les petits États représentent plus de la moitié des Membres des Nations Unies. Nombre d'entre eux, notamment des petits États insulaires en développement (PEID), figurent parmi les Membres les plus vulnérables de la famille des Nations Unies. Singapour se sent très proche des graves préoccupations de nos amis PEID. La troisième Conférence des PEID, qui se tiendra en 2014, sera un jalon important, et Singapour a participé activement à toutes les réunions préparatoires. Lors de la Conférence inaugurale de l'année dernière sur les petits États insulaires en développement, qui était organisée par le Forum des petits États, le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, a reconnu que les petits États vulnérables méritaient une attention particulière. Singapour continuera d'œuvrer avec les membres du Forum des petits États pour faire connaître les perspectives des petits États et veiller à ce que nos vues soient prises en compte dans l'élaboration

de la nouvelle feuille de route pour le développement mondial.

Bien que nous soyons un petit pays, nous continuerons à jouer notre rôle en aidant d'autres pays à éliminer la pauvreté et en contribuant au programme de développement durable. Nous avons créé le Programme de coopération de Singapour en 1992 afin de partager avec nos amis notre expérience dans le domaine du développement – nos succès comme nos échecs. Nous pensons que l'assistance technique et le renforcement des capacités sont plus efficaces pour réunir les conditions propices à la croissance. Plus de 80 000 fonctionnaires de 170 pays ont reçu une formation au titre du Programme dans des domaines aussi variés que le développement urbain durable, la gestion de l'eau et le développement des ressources humaines. Afin d'étayer notre engagement en faveur du programme de développement pour l'après-2015, nous allons mettre au point et personnaliser de nouveaux programmes sur le développement durable et le changement climatique pour répondre aux besoins des PEID et des pays les moins avancés.

Singapour travaille également avec d'autres gouvernements pour promouvoir le développement durable au niveau international. En 2007, Singapour et la Chine ont lancé un projet conjoint pour développer l'Éco-cité sino-singapourienne de Tianjan, qui devrait être une ville socialement harmonieuse, respectueuse de l'environnement et économe en ressources. Elle deviendra un modèle d'urbanisation durable en Chine. D'ici à 2020, l'Éco-cité devrait offrir un cadre de vie écologique, à faible émission de carbone représentant environ la moitié de la superficie de Manhattan et comptant 350 000 habitants. Singapour continuera à partager son expérience en matière de développement durable en organisant à Singapour des événements tels que la Semaine internationale de l'eau à Singapour sur une base biennale et le Sommet des villes du monde.

La seule manière de garantir notre avenir collectif consiste à éliminer la pauvreté et à promouvoir le développement durable. Les deux prochaines années seront déterminantes pour le monde alors que nous entamons un voyage ambitieux pour façonner le programme de développement pour l'après-2015. L'ONU doit jouer un rôle moteur, et nous sommes pleinement déterminés à collaborer avec les autres États Membres à cette fin.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui

souhaitent s'exprimer au titre de l'exercice du droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations prononcées dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Lalic Smajevic (Serbie) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite exercer son droit de réponse afin de réagir à la déclaration faite aujourd'hui (voir A/68/PV.18) par le Premier Ministre de la République d'Albanie, S. E. M. Edi Rama.

Nous voudrions saisir cette occasion pour souligner une fois encore devant l'Assemblée que la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité au niveau régional constitue une priorité absolue pour la République de Serbie. Dans cet esprit, nous souhaiterions rappeler que la République de Serbie partage entièrement la perspective des Balkans œuvrant de concert, comme l'a indiqué le Premier Ministre, en dépit d'une histoire marquée par tant de guerres et de conflits.

Malheureusement, dans son intervention d'aujourd'hui, nous avons également entendu des références à une action unilatérale, laquelle constitue une infraction aux principes fondamentaux de l'Organisation et une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité, et contredit les normes et principes de base du droit international. Une telle démarche est contre-productive et va à l'encontre de toutes les initiatives menées jusqu'à présent pour aboutir à un règlement durable de la situation qui règne dans notre province méridionale du Kosovo-Metohija, notamment de celles qui ont suivi la signature, il y a à peine six mois, du premier Accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations.

Qu'il me soit permis de signaler que cet accord, scellé grâce aux précieux efforts de facilitation de la baronne Ashton, Haute Représentante de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, fournit un cadre propice à des solutions concrètes et durables aux problèmes que subit quotidiennement la population de la province et qui n'implique en rien la reconnaissance par la Serbie d'un pacte unilatéral. Comme l'a déclaré le Président serbe, S. E. M. Tomislav Nikolić, Belgrade et Pristina sont parvenues à un accord uniquement sur des questions clairement définies, telles que les élections municipales et la création de la communauté des municipalités serbes au Kosovo-Metohija. La République de Serbie

n'a pas reconnu et ne reconnaitra pas, de jure ou *de facto*, l'indépendance du Kosovo.

L'appel à la reconnaissance entendu aujourd'hui de la bouche même du Premier Ministre albanais (voir A/68/PV.18), alors que nous sommes en train de consentir des efforts, avec courage et sagesse, va à l'encontre du processus en cours. En outre, cet appel ne contribuera pas favorablement au renforcement de la confiance ni à l'amélioration des relations entre les États des Balkans.

Enfin, je tiens à souligner de nouveau que la question du règlement du statut de notre province du sud constitue une des principales priorités de mon Gouvernement. À maintes reprises, nous avons démontré notre bonne volonté et notre détermination à contribuer activement à une solution aux questions en suspens, dans le cadre du dialogue politique engagé à Bruxelles, auquel je viens de faire référence. Mon pays a fait preuve d'une ouverture d'esprit en recherchant une solution acceptable pour tous et prenant en considération les intérêts légitimes de toutes les communautés au Kosovo-Metohija.

M. Alibabae (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Dans sa déclaration à la présente séance, le Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis a employé un terme fabriqué et inacceptable, concernant l'appellation « golfe Persique ». Dans l'exercice du droit de réponse, j'aimerais souligner très brièvement que, comme l'Assemblée le sait parfaitement, il est un fait historique incontesté, à savoir que l'appellation « golfe Persique » a toujours été utilisée comme une désignation géographique de référence de la zone maritime située entre la péninsule arabique et la République islamique d'Iran. Les innombrables cartes établies par de nombreuses institutions régionales et internationales, au cours des siècles écoulés, en témoignent. En outre, la pratique des Nations Unies, depuis un demi-siècle, montre clairement que l'appellation « golfe Persique » est la seule désignation géographique applicable à cette étendue d'eau et que ce terme doit être employé pleinement et sans exception aucune lorsqu'il est fait référence à cette étendue d'eau. Par conséquent, tout emploi d'un terme fabriqué pour désigner cette étendue d'eau est dénué de tout fondement, absolument inacceptable et sans aucune base juridique.

Le Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis a également formulé des revendications inacceptables et dénuées de tout fondement concernant les trois îles situées dans le golfe Persique, à savoir Abou Moussa, Grande-Tumb et Petite-Tumb. Je tiens

à déclarer que la République islamique d'Iran réitère sa pleine revendication de souveraineté sur les îles iraniennes d'Abou Moussa, Grande-Tumb et Petit-Tumb dans le golfe Persique et rejette catégoriquement toute revendication contraire. Ma délégation souligne que les mesures prises dans ces îles par des responsables iraniens ont toujours reposé sur les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale de mon pays.

La République islamique d'Iran mène également une politique d'amitié et de bon voisinage avec ses voisins. Aussi mon pays est-il toujours disposé à engager des discussions bilatérales avec les autorités compétentes afin de renforcer ces relations dans plusieurs domaines et de dissiper tout malentendu entre nos deux pays.

M. Aljasmî (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je suis contraint d'exercer mon droit de réponse afin de réagir aux allégations illégitimes et erronées de l'Iran concernant sa souveraineté sur les îles appartenant aux Émirats arabes unis—Abou Moussa, Grande-Tumb et Petite-Tumb. À cet égard, je tiens à réitérer que mon gouvernement a exprimé, à plusieurs reprises, sa position invariable vis-à-vis de ces îles occupées. Nous regrettons vivement les déclarations faites chaque année, dans cette enceinte, par la délégation iranienne et les allégations qui vont à l'encontre de la réalité historique ainsi que des données d'ordre démographique, géographique et juridique, lesquelles attestent que ces trois îles sont la propriété des Émirats arabes unis.

En conséquence, les Émirats arabes unis ne renonceront jamais à leurs revendications, d'ordre juridique, historique et politique, sur ces îles. Nous estimons qu'elles relèvent de notre souveraineté nationale et qu'elles font partie intégrante de notre unité et de notre intégrité territoriale. Nous sommes catégoriquement opposés à l'intensification des mesures illégales prises par la République islamique d'Iran à l'égard de ces trois îles au cours des quatre dernières décennies.

Pour terminer, les Émirats arabes unis renouvellent leur appel à la communauté internationale afin qu'elle exhorte la République islamique d'Iran à régler le problème par les voies proposées précédemment, à savoir des négociations directes, l'arbitrage ou le recours à la Cour internationale de Justice, de façon que cette question puisse être tranchée d'une façon qui soit conforme au droit international.

Une fois encore, nous tenons à rappeler que la stabilité et la prospérité économique de la région du golfe Arabe nécessitent l'instauration de relations de bon voisinage, conformément aux principes de respect de l'indépendance et de la souveraineté des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

La séance est levée à 18 h 50.